

ACCORD DE SERVICES PROFESSIONNELS

Entrée en vigueur : 1 novembre 2025

Cet Accord de Services Professionnels, incluant tout document incorporé par référence (« **Conditions SP** »), entre le Client et Keyloop, régit les services professionnels détaillés dans un Devis. Les parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Les termes en majuscules qui ne sont pas autrement définis dans les présentes Conditions SP auront les significations suivantes :

Test d'acceptation	Un test défini dans une Déclaration de Travail pour vérifier le fonctionnement d'un Produit.
Période de test d'acceptation	La période spécifiée dans une Déclaration de Travail pour tester un Produit, ou, si aucune période n'est spécifiée, une période de 14 jours à compter de la date à laquelle le Produit pertinent est mis à la disposition du Client pour test.

Affilié	(Pour toute entité) toute autre entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec cette entité.
Accord	L'accord entre le Client et Keyloop pour la fourniture des Services.
Loi applicable	Toutes les lois nationales, supranationales, étrangères ou locales applicables (y compris la jurisprudence), législation, statuts, instruments statutaires, règles, règlements, édits, arrêtés ou directives ou orientations des gouvernements ou agences gouvernementales ayant force de loi en vigueur de temps à autre dans le Territoire concerné.
Jour ouvrable	Du lundi au vendredi, à l'exclusion de tout jour férié dans le Territoire.
Frais	Tous les montants payables par le Client à Keyloop pour les Services.
Information confidentielle	Toute information qui est confidentielle ou autrement non disponible publiquement (dans les deux cas, en totalité ou en partie), y compris les informations commerciales, financières, marketing ou techniques, le savoir-faire, les secrets commerciaux ou les méthodes d'affaires, dans tous les cas, qu'elles soient divulguées oralement ou par écrit avant ou après la date du présent Accord.
Contrôle	Le fait qu'une personne possède, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger ou de faire diriger les affaires et politiques d'une autre personne (que ce soit par la propriété du capital, la possession du pouvoir de vote, la capacité de nommer des administrateurs, contrat ou autrement) et « Contrôle », « Contrôlé » doivent être interprétés en conséquence

Client	L'entité cliente indiquée sur le Devis.
Données du client	Les données saisies, fournies, générées, transmises ou affichées par les utilisateurs autorisés du Client ou par Keyloop au nom du Client dans le but d'utiliser les Livrables ou de faciliter l'utilisation des Livrables par le Client.
Annexe de traitement des données	Les conditions qui s'appliquent au traitement des Données Personnelles du Client par Keyloop dans la prestation des Services, disponibles à https://www.keyloop.com/legal-documentation .
Livrable	Tout résultat des Services identifié dans une Déclaration de Travail ou un Devis, pouvant inclure la mise en œuvre d'un Produit.
Force majeure	Tout événement hors du contrôle raisonnable de la partie concernée affectant sa capacité à remplir l'une de ses obligations (autre que le paiement) en vertu du présent Accord, y compris les actes de Dieu, incendie, inondation, foudre, panne d'alimentation du réseau, conformité à toute loi ou ordre gouvernemental, règle, règlement ou directive qui n'aurait pas pu être raisonnablement anticipée à la Date de Commencement, guerre, révolution, acte de terrorisme, émeute ou agitation civile, épidémie ou pandémie et mesures gouvernementales résultantes, grèves, lock-out et actions industrielles.

Événement d'insolvabilité	Lorsque l'une ou l'autre des parties : suspend ou menace de suspendre le paiement de ses dettes ou est incapable de payer ses dettes ; entre en liquidation, dissolution, administration, mise sous séquestre ou toute procédure d'insolvabilité (sauf pour une reconstruction ou fusion volontaire solvable) ; obtient ou cherche un moratoire, propose toute réorganisation (y compris des arrangements volontaires, des schémas d'arrangement ou un rééchelonnement de la dette), ou entame des négociations avec des créanciers concernant la restructuration de la dette ; fait l'objet d'une action d'exécution contre ses actifs par des prêteurs garantis ou fait l'objet de saisie, exécution ou procédure similaire sur ses actifs qui reste non libérée pendant 14 jours ; subit toute procédure ou événement équivalent dans toute juridiction à laquelle elle est soumise ; cesse d'exercer tout ou une partie substantielle de ses activités.
----------------------------------	--

Droits de propriété intellectuelle	Tout brevet, droit d’auteur, marque de commerce, marque de service ou nom commercial, modèle d’utilité, droit sur les logiciels, droit sur les dessins (y compris les dessins industriels), droit sur les bases de données, droit à l’image, droit moral, droit sur une invention, droit relatif à la concurrence déloyale, nom de domaine, droit sur l’information confidentielle (y compris les secrets commerciaux) et tous droits similaires ou équivalents, qu’ils soient enregistrés ou non, y compris toutes les demandes (ou droits de demander), renouvellements ou extensions de ces droits existant maintenant ou à l’avenir dans le Territoire.
Keyloop	L’entité Keyloop indiquée sur le Devis.
Produit non-Keyloop	Tout matériel ou logiciel tiers, y compris les applications ou systèmes tiers capables de s’intégrer ou d’interopérer avec un Produit, y compris les Applications Partenaires.
Application partenaire	Application tierce certifiée par Keyloop comme étant capable de s’intégrer avec un Produit
Données personnelles	A le sens donné dans l’Annexe de traitement des données.
Personnel	En relation avec une partie, administrateurs, partenaires, employés, travailleurs, agents, consultants, autres représentants, entrepreneurs et sous-traitants employés ou autrement engagés par une partie, et chacun de leurs administrateurs, partenaires, employés, travailleurs, agents, consultants, autres représentants, entrepreneurs et sous-traitants respectifs.

Produit	Application ou programme logiciel indiqué comme ligne distincte sur le Devis.
Conditions spécifiques au produit	Conditions relatives à des Produits spécifiques, disponibles à https://www.keyloop.com/legal-documentation
Devis	Document écrit signé par le Client qui détaille les Services concernés.
Services	Les services professionnels à fournir par Keyloop, tels que décrits dans une Déclaration de Travail.
Tarifs standards	Les tarifs standards de Keyloop pour la fourniture de Services Professionnels de temps à autre.
Déclaration de travail	Document écrit par lequel Keyloop accepte de fournir des Services Professionnels au Client, annexé au Devis.
Territoire	La juridiction dans laquelle Keyloop est incorporée ou telle qu'indiquée sur le Devis.
Conditions spécifiques au territoire	Les conditions supplémentaires qui s'appliquent à la fourniture de Services dans le Territoire, disponibles à https://www.keyloop.com/legal-documentation

2. ACCORD, SERVICES ET MODIFICATIONS

2.1 Accord. Le présent Accord prend effet lorsque le Client signe et retourne le Devis dans sa forme originale et non modifiée telle que fournie par Keyloop. Toute modification manuscrite, amendement ou changement au Devis le rendra nul et sans effet. Cet Accord demeure en vigueur jusqu'à la fourniture de chaque Service ou jusqu'à la fin de l'Accord, conformément aux termes de l'Accord.

2.2 Services. Keyloop fournira les Services et Livrables conformément à l'Accord. Keyloop s'engage à : (a) déployer des efforts raisonnables pour fournir les Services professionnels selon les échéanciers indiqués dans une Déclaration de Travail, mais tous les échéanciers sont donnés à titre indicatif seulement ; (b) respecter les exigences raisonnables en matière de santé et sécurité ainsi que de sécurité applicables dans les locaux du Client et qui lui ont été communiquées à l'avance ; et (c) se fier aux informations fournies par ou au nom du Client lors de la planification et de la prestation de tout Service professionnel.

2.3 Indemnisation. Le Client doit défendre Keyloop, ses affiliés, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et employés (collectivement, les « Indemnitaires Keyloop ») contre toute réclamation de tiers découlant d'une violation du présent Accord par le Client, et doit indemniser les Indemnitaires Keyloop pour toute réclamation, dommage, responsabilité, perte, coût et dépense encourus par un Indemnitaires Keyloop, y compris les montants accordés contre un Indemnitaires Keyloop dans tout jugement final ou règlement de telles réclamations. Le Client doit fournir à Keyloop toute assistance raisonnable requise, à ses frais, concernant toute telle réclamation.

2.4 Contrôle des modifications. Toute modification des dates, échéanciers ou portée des Services convenus sera soumise au processus de contrôle des modifications de Keyloop, ce qui peut entraîner des frais supplémentaires aux Tarifs standards, y compris pour le temps passé par le personnel Keyloop à réviser tout plan de projet.

2.5 Replanification. Le Client doit fournir un préavis d'au moins 30 jours pour reporter ou différer les Services par rapport aux dates ou échéanciers indiqués dans la Déclaration de Travail ou autrement convenus par les parties. Si le Client : (a) reporte ou diffère les Services, Keyloop peut modifier les frais en retirant tout rabais indiqué dans le Devis ; et (b) donne moins de 30 jours de préavis pour reporter ou différer les Services, Keyloop peut imposer des frais supplémentaires pour les ressources que Keyloop détermine ne pas pouvoir réaffecter suite à ce report ou ce différé.

3. ACCEPTATION

3.1 Tests d'acceptation. Si un test d'acceptation a été spécifié dans une Déclaration de Travail : (a) Le Client doit effectuer le test d'acceptation pendant la période de test d'acceptation et communiquer rapidement les résultats à Keyloop ; (b) Le Client ne doit pas utiliser le Livrable pendant la période de test d'acceptation à d'autres fins que la réalisation du test d'acceptation ; (c) Le Livrable sera considéré comme ayant réussi le test d'acceptation s'il est conforme, dans tous ses aspects matériels, à sa spécification, et pour ce faire, la « conformité » exclut toute erreur ou défaut mineur qui n'empêche pas l'utilisation productive du Produit.

3.2 Répétition des tests d'acceptation. Si, pendant la période de test d'acceptation, le Client informe Keyloop que le Livrable a échoué au test d'acceptation, la période de test d'acceptation sera prolongée du nombre de jours raisonnablement suffisant pour permettre à Keyloop d'ajuster le Livrable comme Keyloop le juge nécessaire. Après chaque ajustement, le Client doit répéter le test d'acceptation et en communiquer les résultats à Keyloop. Si le Livrable échoue à son troisième test d'acceptation, chaque partie aura le droit de résilier les Services professionnels en donnant un avis à l'autre partie. Cette résiliation se fera sans responsabilité pour l'une ou l'autre des parties, sauf l'obligation pour Keyloop de rembourser au Client tout frais payé d'avance pour des Services non fournis.

3.3 Acceptation. Le Client sera réputé avoir accepté irrévocablement les Livrables à la première des dates suivantes : (a) le jour suivant celui où le Livrable réussit le test d'acceptation ; (b) à l'expiration de la période de test d'acceptation si le Client n'a pas informé Keyloop que le Livrable a échoué au test d'acceptation ; (c) la date à laquelle le Client utilise le Livrable à des fins autres que de test.

4. GARANTIES

4.1 Chaque partie garantit à l'autre qu'elle a le droit et la capacité de conclure et d'exécuter le présent Accord.

4.2 Keyloop garantit fournir les Services avec compétence et diligence raisonnables. En cas de manquement, Keyloop devra soit réexécuter les Services, soit mettre fin aux Services concernés et rembourser tout Frais payé par le Client pour les Services concernés. Le Client ne peut présenter aucune réclamation en vertu de cette garantie si les Services ou Livrables applicables ont été acceptés conformément aux présentes Conditions SP. Ceci constitue le seul recours du Client et la responsabilité exclusive de Keyloop en cas de violation de garantie.

4.3 TOUTES LES GARANTIES, CONDITIONS, TERMES ET REPRÉSENTATIONS NON EXPRESSÉMENT ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT ACCORD, QU'ILS SOIENT IMPLICITES PAR LA LOI OU AUTREMENT, SONT EXCLUS DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE. KEYLOOP DÉCLINE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

5. RESPONSABILITÉS DU CLIENT ET CONFORMITÉ

5.1 Responsabilités du client. Le Client doit: (a) coopérer avec Keyloop dans toutes les questions relatives aux Services et fournir des réponses rapides aux demandes raisonnables de Keyloop ; (b) fournir à Keyloop des informations exactes, complètes et à jour, raisonnablement nécessaires pour que Keyloop puisse remplir ses obligations en vertu du présent Accord ; (c) donner au personnel de Keyloop un accès raisonnable aux locaux, installations et personnel du Client, selon ce qui est nécessaire pour la prestation des Services par Keyloop ; (d) le cas échéant, effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre du/des Produit(s) ; (e) informer rapidement Keyloop de tout facteur ou changement pouvant avoir une incidence sur les Services.

5.2 Retards. Si le Client ou ses Affiliés retardent la prestation de Keyloop, les échéanciers seront prolongés en conséquence et les Frais pourront être ajustés pour refléter l'impact.

6. FRAIS ET PAIEMENT

6.1 Base des frais. Sauf accord contraire, tous les Frais doivent être payés dans la devise indiquée sur le Devis par prélèvement automatique sur le compte communiqué par Keyloop. Les Services seront fournis soit sur une base de temps et matériaux, soit sur une base de forfait, comme spécifié dans le Devis.

6.2 Temps et matériaux. Lorsque les Services sont fournis sur une base de temps et matériaux, Keyloop facturera au Client le nombre réel de jours consacrés à la prestation des Services au taux journalier applicable indiqué dans le Devis (ou, si non spécifié, conformément aux Tarifs standards). Les Tarifs standards s'appliquent aux Services réalisés pendant les heures normales de travail d'un Jour ouvrable. Les Services réalisés en dehors de ces horaires peuvent entraîner des Frais supplémentaires conformément aux Tarifs standards.

6.3 Services supplémentaires. Keyloop peut facturer au Client, sur une base de temps et matériaux conformément aux Tarifs standards, le temps supplémentaire consacré par le personnel Keyloop en raison de tout manquement ou retard du Client à respecter ses obligations en vertu du présent Accord et pour tout Service supplémentaire effectué en dehors du cadre d'une Déclaration de Travail.

6.4 Frais de déplacement. Keyloop peut facturer au Client les frais de déplacement raisonnables et les dépenses associées pour les Services réalisés sur les sites du Client et doit informer le Client de ces coûts et dépenses à l'avance.

6.5 Modalités de paiement. Keyloop facturera les Frais périodiquement en arriérés ou selon ce qui est indiqué dans le Devis ou la Déclaration de Travail. Tous les paiements sont exigibles dans les 30 jours suivant la date de la facture (ou 45 jours pour les paiements effectués par prélèvement automatique).

6.6 Variation des frais. Keyloop peut modifier les Frais une fois par année civile en fournissant au Client un préavis d'au moins 2 mois.

6.7 Retard de paiement. Si des Frais non contestés ne sont pas payés à échéance, le Client doit payer des intérêts sur les montants en souffrance au taux d'intérêt en vigueur, calculés quotidiennement et composés trimestriellement à partir de la date d'échéance. Keyloop peut : (a) retirer les rabais et refacturer aux prix catalogue ; (b) suspendre les Services conformément à la clause 12 ; et (c) recouvrer tous les coûts et dépenses engagés pour le recouvrement des montants en souffrance, y compris les frais juridiques raisonnables. Les droits et recours de cette clause 6.7 s'ajoutent à tout autre droit ou recours disponible à Keyloop en vertu du présent Accord ou de la Loi applicable.

6.8 Contestations de facture. Le Client doit informer Keyloop par écrit de toute facture contestée de bonne foi dans les 10 Jours ouvrables suivant la réception de la facture et doit payer la partie non contestée. Les parties doivent déployer des efforts raisonnables pour résoudre rapidement toute facture contestée.

6.9 Taxes et paiement. Les Frais excluent la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe de vente ou toute autre taxe locale applicable sur les services, qui seront appliquées par Keyloop au taux en vigueur. Le Client doit payer toutes les factures en totalité sans aucune déduction ou compensation.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Keyloop détient ou a le droit d'accorder une licence sur tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services, y compris dans les Livrables. Le présent Accord ne confère, n'assigne ni ne transfère au Client aucun droit de propriété intellectuelle.

8. INDEMNITÉ RELATIVE AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Keyloop défendra le Client, ses dirigeants, partenaires, administrateurs et employés contre toute réclamation de tiers selon laquelle les Livrables enfreignent des droits de propriété intellectuelle, et indemnisera le Client pour tout montant accordé contre le Client dans tout jugement final ou tout règlement accepté par Keyloop. Les obligations de Keyloop sont conditionnelles à ce que le Client : (a) informe rapidement Keyloop par écrit de la réclamation ; (b) accorde à Keyloop le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation ; (c) fournisse une coopération raisonnable aux frais de Keyloop. Le Client ne doit pas régler ou compromettre une réclamation sans le consentement écrit préalable de Keyloop.

8.2 Si les Livrables deviennent, ou selon Keyloop sont susceptibles de devenir, l'objet d'une réclamation pour contrefaçon, Keyloop peut, à sa discrétion et à ses frais : (a) obtenir le droit de continuer à utiliser les Livrables ; (b) remplacer ou modifier les Livrables pour les rendre non contrefaisants tout en maintenant une fonctionnalité substantiellement équivalente ; (c) mettre fin aux Services concernés et rembourser une portion au prorata de tout Frais prépayé pour les Services résiliés. La résiliation de tout Service en vertu de cette clause n'affecte pas les autres Services fournis en vertu du présent Accord.

8.3 Keyloop n'a aucune obligation pour toute réclamation découlant ou liée à : (a) des modifications apportées par toute personne autre que Keyloop ou un partenaire autorisé Keyloop ; (b) l'utilisation par le Client contraire aux instructions ou à la documentation de Keyloop ; (c) la poursuite de l'utilisation des Livrables par le Client après avoir reçu un avis de Keyloop de cesser l'utilisation ; (d) la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation des Livrables avec tout Produit non-Keyloop ou toute technologie tierce non fournie par Keyloop ; (e) la violation du présent Accord par le Client ; (f) la conformité aux spécifications, conceptions ou exigences du Client.

8.4 Cette clause 8 constitue le seul recours du Client et la responsabilité exclusive de Keyloop pour toute violation ou appropriation illicite réelle ou alléguée de droits de propriété intellectuelle.

9. DONNÉES

Dans la mesure où des Données personnelles sont traitées par Keyloop, l'Annexe de traitement des données s'applique et est incorporée au présent Accord.

10. RESPONSABILITÉ

10.1 Rien dans le présent Accord n'exclut ou ne limite la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pour : (a) décès ou blessure corporelle causée par sa négligence ; (b) fraude ou fausse déclaration frauduleuse ; (c) faute intentionnelle ou négligence grave ; (d) obligations de paiement ; (e) toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la Loi applicable.

10.2 Aucune des parties n'est responsable, que ce soit en vertu d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence), d'une violation d'une obligation légale, d'une fausse déclaration ou autrement en lien avec le présent Accord, pour : (a) toute perte ou dommage à la réputation ou au goodwill ; (b) toute perte ou dommage indirect ou consécutif.

10.3 Keyloop n'est pas responsable, que ce soit en vertu d'un contrat, d'un délit (y compris la négligence ou la violation d'une obligation légale), d'une fausse déclaration ou autrement en lien avec le présent Accord, pour toute perte de profit, de revenu, de ventes ou d'affaires, ou d'économies anticipées.

10.4 En cas de perte ou de dommage aux Données du Client, le seul recours du Client sera que Keyloop déploie des efforts raisonnables pour restaurer ces Données du Client à partir de la sauvegarde la plus récente.

10.5 La responsabilité totale de Keyloop pour les pertes ou dommages dans toute action, quelle qu'en soit la cause, découlant du présent Accord ou en lien avec celui-ci, ne dépassera pas, pour chaque réclamation ou série de réclamations connexes, 100 % des Frais payés par le Client pour les Services concernés ayant donné lieu à la réclamation au cours des 12 mois précédant la date à laquelle la réclamation a été formulée.

11. CONFIDENTIALITÉ

11.1 Chaque partie (la « **Partie réceptrice** ») doit garder confidentielle et veiller à ce que soit gardée confidentielle toute Information confidentielle appartenant à l'autre partie, divulguée ou obtenue en raison de la relation entre les parties dans le cadre du présent Accord, et ne doit pas utiliser ou divulguer cette information autrement que pour exécuter le présent Accord ou avec le consentement écrit préalable de l'autre partie.

11.2 Les parties peuvent divulguer des Informations confidentielles à un employé, administrateur, partenaire, consultant, sous-traitant ou agent dans la mesure nécessaire à l'exécution du présent Accord, à condition que cette divulgation soit soumise à des obligations équivalentes à celles énoncées dans le présent Accord. Chaque partie est responsable envers l'autre partie de toute divulgation ou utilisation de ces Informations confidentielles par une personne à qui la divulgation est faite.

11.3 Les obligations de confidentialité de cette clause 11 ne s'appliquent pas à toute Information confidentielle que la Partie réceptrice peut démontrer : (a) est ou devient généralement accessible au public autrement qu'à la suite d'une violation du présent Accord ; (b) était légitimement en possession de la Partie réceptrice avant la divulgation par la partie divulgatrice et n'était pas soumise à des obligations de confidentialité ; (c) a été ou est divulguée à la Partie réceptrice par un tiers sans violation d'une obligation de confidentialité ; (d) les parties conviennent par écrit qu'elle n'est pas une Information confidentielle ou peut être divulguée ; ou (e) doit être divulguée en vertu de la Loi applicable, ou par ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité gouvernementale compétente.

12. SUSPENSION

12.1 Keyloop peut suspendre tout ou partie des services en vertu du présent Accord ou de tout autre accord avec le Client ou un Affilié du Client si Keyloop détermine raisonnablement que : (a) le Client n'a pas payé des Frais non contestés ; (b) le Client est en violation matérielle du présent Accord ; ou (c) la prestation des Services violerait la Loi applicable. Keyloop s'efforcera de fournir un préavis de toute suspension, sauf lorsque la suspension immédiate est nécessaire pour prévenir un préjudice, protéger la sécurité ou se conformer aux exigences légales.

12.2 Keyloop n'a aucune responsabilité pour toute suspension en vertu de la clause

13. RÉSILIATION

13.1 Chaque partie peut résilier le présent Accord ou tout Service immédiatement sur notification écrite à l'autre partie si : (a) l'autre partie enfreint matériellement le présent Accord et ne remédie pas à cette violation dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit précisant la violation en détail raisonnable ; (b) l'autre partie ne paie pas toute somme non contestée due en vertu de l'Accord dans les 14 jours suivant un avis de défaut de paiement ; (c) l'autre partie subit un Événement d'insolvabilité, dans la mesure où la résiliation est permise en vertu de la Loi applicable.

13.2 Keyloop peut résilier immédiatement le présent Accord ou tout Service sur notification si le Client (ou l'un de ses administrateurs) enfreint des sanctions gouvernementales, ou se trouve dans un territoire qui devient soumis à des sanctions gouvernementales.

13.3 Si : (a) Keyloop résilie le présent Accord ou un Service conformément à la clause 13.1 ; ou (b) le Client résilie le présent Accord ou un Service sans y avoir droit, alors le Client doit payer à Keyloop, dans les 30 jours suivant la date de résiliation, des frais de résiliation anticipée égaux au total des Frais pour les Services résiliés.

14. CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

14.1 La résiliation du présent Accord ou de tout Service n'affecte pas les droits, obligations ou responsabilités de l'une ou l'autre des parties qui : (a) ont été acquis avant la date de résiliation ; ou (b) sont expressément indiqués comme survivant ou, par leur nature, devraient survivre à la résiliation, y compris les obligations de paiement, les garanties, les indemnisations, les limitations de responsabilité, les droits de propriété intellectuelle, les obligations de confidentialité et les obligations de gestion des données.

14.2 À la résiliation du présent Accord ou d'un Service pour quelque raison que ce soit :

(a) toutes les licences et droits accordés au Client en vertu du présent Accord concernant les Services résiliés cesseront immédiatement ;

(b) le Client doit immédiatement retourner à Keyloop tout matériel fourni par Keyloop en lien avec les Services résiliés ;

(c) chaque partie doit, à la demande de l'autre partie, retourner ou détruire toute Information confidentielle de l'autre partie, sauf que chaque partie peut conserver une copie d'archive à des fins de conformité légale et les Informations confidentielles stockées dans des systèmes de sauvegarde automatique jusqu'à leur suppression conformément aux procédures standards de sauvegarde ;

(d) Keyloop peut facturer au Client tout Service fourni mais non encore facturé, et le Client doit payer ces factures immédiatement à réception ;

(e) si la résiliation est due à une violation matérielle ou à une violation non corrigée de la garantie par Keyloop en vertu de la clause 4.2, Keyloop doit rembourser au Client une portion au prorata de tout Frais prépayé pour les Services non fournis, couvrant la période du jour de la résiliation jusqu'à la fin de la période en cours ;

(f) le Client doit payer tous les montants dus à Keyloop, y compris les frais de résiliation anticipée en vertu de la clause 13.3 et tous les autres montants en souffrance.

15. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

15.1 Commentaires. Keyloop et ses Affiliés ont le droit d'utiliser, de distribuer, de divulguer, de créer et d'intégrer librement dans leurs services toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, correction ou autre commentaire fourni par le Client.

15.2 Publicité. Keyloop peut utiliser le nom et le logo du Client dans des listes de clients, du matériel marketing et des communiqués de presse, à condition que cette utilisation soit limitée à l'identification du Client comme entité recevant des produits et services de Keyloop. Le Client s'engage à fournir des témoignages et à participer à des études de cas sur demande de Keyloop à des fins de référence commerciale. Keyloop peut utiliser ce matériel sous toute forme et dans tout territoire.

15.3 Non-sollicitation. Le Client ne doit pas, sans le consentement écrit préalable de Keyloop, pendant la durée du présent Accord et pendant 6 mois après sa résiliation, solliciter directement ou indirectement, ou tenter de solliciter, d'employer ou d'engager tout membre du personnel Keyloop autrement que par le biais d'une campagne de recrutement ouverte à tous les candidats et non spécifiquement ciblée sur le personnel Keyloop. Si le Client enfreint cette clause, il devra payer à Keyloop, sur demande, un montant égal au salaire annuel brut de la personne concernée.

15.4 Force majeure. Une partie ne sera pas en violation du présent Accord (sauf pour les obligations de paiement) en raison d'un cas de force majeure (et la date d'exécution des obligations affectées sera prolongée en conséquence), à condition que cette partie respecte les obligations énoncées dans cette clause. La partie affectée par la force majeure doit informer rapidement l'autre partie des circonstances constitutives de la force majeure, la tenir informée de leur évolution et de tout changement pertinent pendant la durée de la force majeure. La partie affectée doit prendre des mesures raisonnables pour minimiser l'effet de la force majeure sur l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord. Si la force majeure dure plus de 3 mois consécutifs, chaque partie peut résilier le présent Accord ou le Produit concerné en donnant un préavis de 30 jours à l'autre partie.

15.5 Transfert et sous-traitance. Le Client ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord sans le consentement écrit préalable de Keyloop. Keyloop peut céder, transférer ou sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations en vertu du présent Accord, en tout ou en partie.

15.6 Droits des tiers. Personne d'autre que les parties au présent Accord n'a de droits pour l'exécuter. Les parties peuvent modifier, renoncer ou mettre fin au présent Accord sans avoir besoin de l'approbation d'un tiers.

15.7 Modification. Keyloop peut mettre à jour, modifier ou changer ses Services à tout moment, à condition qu'il n'y ait pas de dégradation matérielle des performances, de la fonctionnalité ou de la sécurité des Services. Keyloop peut modifier le présent Accord en : publiant des versions mises à jour à <https://keyloop.com/legal-documentation> ; ou en fournissant au Client un préavis raisonnable, ces mises à jour prenant effet à la date spécifiée dans le document ou l'avis mis à jour. Sauf indication contraire, aucune modification ou variation du présent Accord ne sera effective à moins qu'elle ne soit convenue par écrit entre les parties.

15.8 Renonciation. Les droits d'une partie en vertu du présent Accord ne sont pas affectés par l'octroi de délais supplémentaires, la clémence ou le report de l'exécution. Toute renonciation à une violation doit être faite par écrit et ne s'applique pas aux violations futures ou à d'autres dispositions.

15.9 Divisibilité. Si une partie du présent Accord est jugée ou devient nulle ou autrement inexécutable, cela n'affectera pas les autres dispositions du présent Accord.

15.10 Intégralité de l'accord. Le présent Accord contient l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet et remplace tous les accords, propositions, ententes, négociations, représentations et communications antérieurs et contemporains, qu'ils soient écrits ou oraux, entre les parties concernant cet objet.

16. AVIS, DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

16.1 Tout avis envoyé en vertu du présent Accord doit être rédigé et envoyé par remise en main propre, courrier recommandé, courrier aérien prépayé ou courriel. Les avis sont réputés reçus comme suit : (a) le même Jour ouvrable s'il est remis en main propre (ou le Jour ouvrable suivant si ce n'est pas un Jour ouvrable) ; (b) 2 Jours ouvrables après la date d'envoi pour le courrier recommandé ; (c) 5 Jours ouvrables après la date d'envoi pour les avis envoyés par courrier aérien prépayé ; (d) le jour de la transmission ou (si ce n'est pas un Jour ouvrable ou si la transmission a lieu après 17h00) le Jour ouvrable suivant pour les avis envoyés par courriel.

16.2 Les détails pour l'envoi des avis à Keyloop, la loi applicable au présent Accord et les tribunaux ayant compétence exclusive sur tout différend ou réclamation découlant du présent Accord ou s'y rapportant sont précisés dans les Conditions spécifiques au territoire.

16.3 Tout avis envoyé à Keyloop doit clairement identifier le Client et l'Accord applicable et être envoyé à l'adresse courriel ci-dessus ou à l'adresse indiquée sur le Devis ou à toute autre adresse fournie par Keyloop de temps à autre.

16.4 Keyloop doit envoyer les avis au Client à l'adresse indiquée sur le Devis ou à l'adresse courriel fournie pour l'administrateur du compte du Client.